



Paris, le mardi 25 juin 2019

**FINANCES
PUBLIQUES**



Objet

Liminaire CFDT-CFTC - Conseil de promotion inspecteurs stagiaires
du 25 juin 2019

Monsieur le Président,

Avant toute chose, nous tenons à saluer la mobilisation de M. Maurin et des directions de l'ENFIP à la fin de scolarité face au SIA qui refusait de fournir des attestations de paies aux stagiaires externes, mis en grande difficulté pour trouver un logement par des bailleurs privés. Nous vous remercions pour votre implication et espérons que la solution trouvée soit pérenniser pour les collègues de l'année prochaine. Une attestation du revenu minimal d'un cadre à l'échelon 1 pourrait par exemple être publiée sur Odyssee dès mars-avril pour éviter les demandes multiples au SIA.

Nous vous remercions pour l'organisation de ce dernier conseil de promotion de cette première formation renouvelée des inspecteurs stagiaires. Il permet de faire le point sur les premiers retours de la formation pratique probatoire.

Les stagiaires présents dans les différentes dominantes, en direction nationale spécialisée et en centrale nous ont fait un premier bilan globalement positif, même si une collègue a par exemple été positionnée en stage dans un service dépense en direction dans l'Essonne dans la dominante gestion publique d'état, alors qu'elle a reçu la formation comptabilité.

La sur-affectation voulue par RH en IdF a par ailleurs obligé les DD à mettre des collègues dans un service n'ayant pas besoin d'agents. Certains sont ainsi dans un emploi quasi fictif alors que les besoins sont criants en province. Nous souhaitons rappeler que le bore-out est un véritable risque au travail à anticiper, intolérable devant les situations de burn-out ailleurs.

Les tuteurs de stage sont disponibles, l'apprentissage des gestes métiers est progressif. Le référentiel métier permet de bien identifier et évaluer les gestes métiers. L'implication des enseignants référents de l'ENFIP, des tuteurs et des chefs de service est réelle et satisfaisante dans l'ensemble. La qualité de l'accueil et de l'intégration dans les directions nationales et spécialisées est à souligner surtout au vu du délai de quelques jours entre la publication des résultats des affectations et du début du stage.

Il est cependant à déplorer qu'il n'est pas garanti que le lieu de stage sera celui de la première affectation, occasionnant un éventuel déménagement.

Le régime horaire des stagiaires a été modifié durant le stage et particulièrement mal accueilli. Ce régime horaire est de 35 heures sans badgeage alors qu'il était prévu que le régime horaire soit celui de la structure de stage. Nous avons dû insister auprès de l'ENFIP pour que les heures supplémentaires effectuées au-delà des 35 heures puissent être rattrapés avec l'accord du chef de service.

Combiné aux congés imposés, la version RH du stage est une entrave à la bonne intégration dans le collectif de travail. La suppression des récup avec le forfait est également très pénalisante pour les stagiaires éloignés de leurs familles. Nous demandons que ce principe soit abandonné pour les prochaines sessions.

Par ailleurs, la durée effective de ce stage probatoire de 2,5 mois est beaucoup trop courte afin d'appréhender de manière satisfaisante les gestes métiers. Le régime horaire des structures d'accueils et la libre disposition des congés en accord avec les collègues de terrains doivent être la norme dans la prochaine promotion.

Enfin, des stagiaires suivant la dominante de contrôle fiscal soulignent l'insuffisance des enseignements comptables en particulier, du bloc afin de suivre puis de s'approprier les gestes métiers. Nous souhaitons que le passeport de formation et la formation complémentaire prennent en compte ces éléments.

De manière globale, nous vous encourageons à revoir le principe du fil rouge et surtout l'enchaînement en masse des matières du bloc. L'approche pédagogique adopté est préjudiciable à une assimilation correcte des vastes notions nécessaires. Cela rend incontournable une reprise systématique des cours que nous n'avons put que survoler pendant la scolarité. A contrario, l'existence des bases écoles (notamment HELIOS pour le SPL) est très appréciable et apprécié lors de la prise de poste. Une montée en gamme des données injectées serait toujours un progrès intéressant à terme.

Par ailleurs, à moyen terme des enseignements spécifiques préparant aux fonctions de rédacteurs en centrale ou en directions nationales et spécialisées pourraient être organisés au début de la pratique probatoire ou pour la prochaine promotion entre la mi-avril et la mi-mai, puisque le mouvement des inspecteurs stagiaires paraîtra à la mi-avril 2020.

Nous souhaitons signaler la longueur des énoncés des évaluations obligatoires écrites et orales du bloc qui obligent encore à bachoter les connaissances plutôt qu' à un travail de réflexion. Cette longueur n'a pas permis à de très nombreux stagiaires de terminer ces épreuves.

Enfin, nous insistons pour que l'information de nos successeurs soit améliorée quant au calendrier de la formation, à la nature des épreuves des évaluations et au possible changement d'établissement en cours de formation.

Pour rappel nous n'avions pas eu l'information sur la répartition de la prime de stage au regard des rattrapages d'ancienneté avant la rentrée, Nous espérons que nos successeurs auront ces divers explications.

Nous souhaitons pour finir souligné l'implication des enseignants dans cette formation et auprès des stagiaires. Nous vous remercions pour votre attention.

Les élus CFDT-CFTC Finances publiques,
Adrien CHATENET,
Daniel DIMA